

CES CONSTITUTIONS QUI NOUS ONT FAÇONNÉS

Anthologie historique des lois
constitutionnelles antérieures à 1867



Sous la direction de
Guy Laforest
Eugénie Brouillet
Alain-G. Gagnon
Yves Tanguay



L'épanouissement de la liberté et de la démocratie passe par la promotion du caractère pluraliste de l'espace public. Lorsque les majorités dialoguent entre elles sans négliger les minorités, quand la voix des générations montantes n'est pas étouffée et que les points de vue dissidents trouvent des espaces pour s'exprimer, les conditions sont réunies pour qu'une société puisse se considérer riche d'un espace public pluraliste. Toutefois, sur ce terrain comme sur d'autres en démocratie libérale, le triomphe définitif est un fol espoir. Rien ne saurait remplacer la pratique renouvelée du pluralisme. Une lucidité, une vigilance de tous les instants demeurent nécessaires.

La collection « Prisme » se définit comme l'un des lieux de cette vigilance dans la société québécoise contemporaine. On y accueillera des perspectives critiques face aux idées dominantes, des approches novatrices dans l'étude des réalités politiques. Des efforts particuliers seront déployés pour promouvoir la relève intellectuelle. On réservera aussi une place de choix dans cette collection à des traductions d'essais importants écrits par des auteurs anglophones du Québec et du Canada. Cette collection aura atteint ses objectifs si elle parvient à surprendre le public éclairé, à le déranger, à lui faire entendre des voix ignorées ou oubliées.

Cette collection est dirigée par Guy Laforest.

CES CONSTITUTIONS QUI NOUS ONT FAÇONNÉS

Anthologie historique
des lois constitutionnelles antérieures à 1867

Sous la direction de
Guy Laforest, Eugénie Brouillet,
Alain-G. Gagnon et Yves Tanguay

CES CONSTITUTIONS QUI NOUS ONT FAÇONNÉS

Anthologie historique
des lois constitutionnelles antérieures à 1867



Presses de
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Maquette de couverture: Vanessa Lahaye

Mise en pages: In Situ

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.

Dépôt légal 3^e trimestre 2014

ISBN 978-2-7637-2085-2

PDF 9782763720869

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Remerciements.....	IX
Introduction.....	1
<i>Guy Laforest, Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon, Yves Tanguay</i>	

PREMIÈRE PARTIE

REGARDS D'ENSEMBLE SUR LES CONSTITUTIONS

Le Canada sous le Régime britannique	23
<i>Sir John George Bourinot</i>	
Cours d'histoire du Canada.....	45
<i>Thomas Chapais</i>	
Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours.....	69
<i>François-Xavier Garneau</i>	
Histoire du Canada français depuis la découverte	101
<i>Chanoine Lionel Groulx</i>	
La Constitution du Canada.....	139
<i>W.P.M. Kennedy</i>	
Le Canada et ses provinces	159
<i>Adam Shortt et Arthur G. Doughty</i>	

DEUXIÈME PARTIE
PERSPECTIVES PARALLÈLES
SUR LES DIFFÉRENTES CONSTITUTIONS

L'ancienne province de Québec	183
<i>Alfred Leroy Burt</i>	
Les Canadiens et les débuts de la domination britannique	195
<i>Michel Brunet</i>	
L'Acte de Québec, concession magnanime ou intéressée?.....	213
<i>Séraphin Marion</i>	
Les controverses historiques canadiennes	231
<i>Hilda Neatby</i>	
Les Canadiens français de 1760 à nos jours	249
<i>Mason Wade</i>	
Problématique pour une nouvelle approche de la Constitution de 1791	269
<i>Pierre Tousignant</i>	
Une histoire du Canada.....	293
<i>Arthur R. M. Lower</i>	
L'Union des deux Canadas: nouvelle Conquête?	315
<i>Denis Vaugeois</i>	
L'Union des Canadas: l'évolution des institutions canadiennes.....	321
<i>J.M.S. Careless</i>	
Histoire de deux nationalismes au Canada: deuxième capitulation des Canadiens français 1839-1842?	337
<i>Maurice Séguin</i>	
Notes biographiques.....	351
Bibliographie.....	359

Remerciements

La préparation et la publication de cette anthologie ont pu être faites grâce à l'appui et à la collaboration de plusieurs partenaires, de même qu'avec l'aide de certains de nos étudiants. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) du gouvernement du Québec, lequel a appuyé par une subvention ce projet de livre de même que l'organisation d'un colloque sur le cent cinquantième anniversaire de la Conférence de Québec au Musée de la civilisation, à Québec, du 16 au 18 octobre 2014. L'anthologie et le colloque font partie de la programmation scientifique du Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP), une équipe interuniversitaire dirigée par Alain-G. Gagnon, qui a reçu une subvention du Fonds de recherche du Québec - Société et culture, pour la période 2011-2015. La même équipe amorce un nouveau cycle de ses travaux grâce à une nouvelle subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour la période 2014-2017. Plusieurs projets complémentaires en lien avec la présente anthologie et le projet de colloque sont inscrits dans la programmation scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), également dirigé par Alain-G. Gagnon, dont font également partie Eugénie Brouillet et Guy Laforest. Le CRIDAQ vient de mériter une importante subvention en 2014 lors du concours Regroupements stratégiques du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, pour la période 2014-2020.

La préparation de l'anthologie a exigé un vaste travail menant au repérage et à la sélection des textes pertinents dans les corpus historiographiques. Nous tenons à remercier les étudiants Hubert Rioux et

Jean-Charles St-Louis, aux études supérieures en science politique à l'Université du Québec à Montréal, de même que Rosalie Readman, aux études supérieures en science politique à l'Université Laval, pour leurs contributions à ce travail. On ne saurait passer sous silence l'équipe de traducteurs qui nous ont épaulés tout au long du présent projet, en particulier Audrey Lord et Benjamin Pillet. Nous sommes aussi très heureux de pouvoir compter sur le professionnalisme de Denis Dion, Jocelyne Naud et toute l'équipe des Presses de l'Université Laval. Enfin, il nous faut souligner que les Presses universitaires de McGill-Queen's, dirigées par Philip Cercone, publieront la version de cette anthologie en langue anglaise de même que les autres ouvrages qui seront produits au cours du présent cycle de recherche en lien avec le 150^e anniversaire de la Conférence de Québec (1864) et le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne (1867).

Introduction

GUY LAFOREST
EUGÉNIE BROUILLET
ALAIN-G. GAGNON
YVES TANGUAY

Ce livre s'inscrit dans une démarche globale visant à interpréter, de manière sérieuse, réfléchiée et critique, les événements et les textes qui ont mené à l'union de plusieurs colonies britanniques en Amérique du Nord entre 1864 et 1867. Les principaux événements sont connus : la Conférence de Charlottetown en septembre 1864, la Conférence de Québec en octobre de la même année, puis une autre rencontre formelle à Londres en 1866, le tout conduisant à l'adoption par le Parlement britannique de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au printemps de 1867 (dans la terminologie juridique actuelle ce texte s'appelle la Loi constitutionnelle de 1867). Les principaux acteurs sont aussi très connus : John A. Macdonald, George-Étienne Cartier et George Brown, à la tête d'une grande coalition en faveur d'un Canada-Uni, les dirigeants des colonies du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, Samuel Leonard Tilley et Charles Tupper, les politiciens de l'opposition dans toutes les colonies, Oliver Mowat qui joua un rôle déterminant dans la rédaction des articles concernant les compétences des provinces à la Conférence de Québec, D'Arcy McGee et Alexander Galt qui représentaient la puissante communauté anglophone du Canada-Est (le Québec d'aujourd'hui) et bien d'autres acteurs encore. Du 16 au 18 octobre 2014, le Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP), dirigé à partir de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) par Alain-G. Gagnon, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Laval, dirigée par Eugénie Brouillet et le Secrétariat aux affaires intergouverne-

mentales canadiennes (SAIC) du gouvernement du Québec (dont le titulaire est le ministre Jean-Marc Fournier) organisent un colloque de trois jours sur les 150 ans de la Conférence de Québec pour mieux cerner et comprendre l'émergence de la fédération canadienne¹. Ce colloque, qui réunira juristes, historiens, politologues et philosophes tant francophones qu'anglophones de partout au Canada, devrait mener à une autre rencontre réflexive de même nature en 2017. En complément à la première rencontre, les intervenants se pencheront de manière analytique et critique sur l'évolution du texte constitutionnel de 1867, en la mettant en parallèle avec des sociétés et des pays semblables au Québec et au Canada.

Toutefois, pour comprendre intelligemment et en profondeur ce qui s'est passé en amont à l'époque de l'union de ces colonies britanniques, de la naissance du Dominion du Canada et de la renaissance de l'autonomie politique pour cette colonie qui s'est tantôt appelée Québec, Bas-Canada, Canada-Est et qui redevint la province de Québec en 1867, il nous a semblé nécessaire de mettre à la disposition des lecteurs une anthologie, réfléchiée et pluraliste, redonnant vie aux interprétations que des universitaires, la plupart historiens mais quelques-uns aussi juristes et politologues, ont données au fil du temps à propos des constitutions canadiennes qui ont précédé celle de 1867 : la Proclamation royale britannique de 1763, rendue publique la même année que le traité de Paris qui cédait le Canada à la Grande-Bretagne, l'Acte de Québec de 1774, l'Acte constitutionnel de 1791 et l'Acte d'Union de 1840. Notre choix de textes fait en sorte que cette anthologie n'aborde que par la bande les événements qui ont mené à l'adoption du gouvernement responsable en 1848, de même que les vicissitudes de la vie politique dans les colonies nord-américaines, lesquelles, jointes aux réverbérations de la guerre de Sécession aux États-Unis et au désir du Royaume-Uni de jeter du lest dans sa politique de contrôle impérial, comptent parmi les principales causes de la réorganisation de 1867. Nous reviendrons dans quelques paragraphes à l'explication des raisons qui ont motivé le choix des textes, ainsi qu'à quelques remarques méthodologiques et organisationnelles. Mais, auparavant, nous voulons attirer l'attention des lecteurs sur des considérations politiques et universitaires plus générales.

Les questions constitutionnelles ont incontestablement occupé une grande place – trop grande, diront certains – dans la vie politique québé-

1. On peut consulter le programme du colloque et son argumentaire à l'adresse Internet suivante : <http://www.conferecedequébec.org/>.

coise et canadienne au xx^e siècle. Le Canada ayant consolidé sa souveraineté politique, notamment en matière de contrôle de sa politique étrangère par l'adoption du Statut de Westminster en 1931, ses dirigeants politiques ont eu besoin de beaucoup d'efforts, marqués aussi par de nombreux revers, avant de parvenir à cette forme de maturité politique qui consiste en la pleine maîtrise des mécanismes de l'amendement constitutionnel lors de la réforme de 1982. Celle-ci mena à un affrontement de grande envergure entre Pierre Elliott Trudeau, qui avait piloté les réformes constitutionnelles de 1982, et René Lévesque, qui s'y était opposé, comme tous les chefs de gouvernement du Québec à sa suite. Les questions constitutionnelles ont occupé l'avant-scène de la vie politique au Canada de 1982 à 1992, avec les pourparlers complexes qui ont mené aux ententes (de principe) du lac Meech en 1987 et de Charlottetown en 1992, ententes qui devinrent finalement caduques par incapacité à satisfaire soit les exigences de la formule d'amendement, soit celles de la légitimité populaire dans le cas de l'entente de Charlottetown, qui fut rejetée par référendum par la population canadienne et par celle du Québec en octobre 1992.

Depuis, graduellement mais systématiquement, parler de constitution en ce pays est devenu pratiquement un tabou. Certains analystes pensent que la formule d'amendement est trop compliquée, d'autres intervenants croient que les gens ne veulent plus entendre parler de ce sujet. L'attitude de nos dirigeants actuels est partagée. Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, à l'exception d'un bref dîner à sa résidence, n'a pas rencontré formellement ses homologues des provinces depuis son arrivée au pouvoir en 2006. C'est un moyen comme un autre de ne pas avoir à discuter de la constitution ou de l'état des rapports entre les entités fédérées et le gouvernement central. En campagne électorale, au printemps 2014, le chef du Parti libéral et nouveau premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a évoqué un moment l'idée de prendre le bâton du pèlerin pour amorcer des discussions avec ses partenaires afin que le Québec puisse enfin signer la constitution de 1982. Dès le lendemain, il dut faire marche arrière, vraisemblablement à cause des réactions défavorables à l'extérieur du Québec.

À défaut d'encourager le dialogue fédéral-provincial au sommet et de voir d'un bon œil les pourparlers constitutionnels, le gouvernement de Stephen Harper, par l'entremise de Patrimoine Canada, s'apprête à multiplier les activités pour célébrer, en 2017, le cent cinquantième anniversaire de la fondation du Canada. Tous les citoyens du pays seront

conviés à fêter et à dialoguer à propos de thèmes précis : le patriotisme canadien, le sacrifice et l'engagement à l'égard du service, la valeur de la responsabilité personnelle, les efforts soutenus et la famille, la stabilité de la nation, les droits et les devoirs des citoyens, l'équité et l'ouverture à tous². Curieusement, l'importance même du fédéralisme et la richesse de la diversité sont exclues des thèmes suggérés. Cela nous fournit une raison supplémentaire pour rappeler les antécédents de notre histoire commune et de nos origines constitutionnelles. Ce passage est d'autant plus important que le nouvel ordre constitutionnel canadien de 1982 se doit d'être un édifice fondé sur le nouveau consensus – établi au moment du rapatriement à l'encontre des volontés du Québec – et sur les constitutions antérieures.

Dans un pays où, traditionnellement, les historiens francophones et anglophones ont eu tendance à beaucoup s'ignorer, nous avons voulu rassembler dans un seul ouvrage des textes des uns et des autres qui seraient assez représentatifs de la production historiographique et de son évolution. Nous avons pensé que les lecteurs apprécieraient une telle approche contrastée, faite de nuances, de convergences et de divergences, aussi bien sur la forme que sur le fond. Dans un deuxième temps, pour faire contrepoids dans une époque, la nôtre, où les médias sociaux et les blogues favorisent l'instantané et l'extrême contemporain, nous avons souhaité privilégier, à propos des constitutions antérieures à 1867, les regards qui appartiennent à nos historiens d'hier. Parmi les auteurs choisis, le plus ancien, François-Xavier Garneau, publia ses travaux essentiels à partir de 1845, tandis que les historiens de la période contemporaine, J.M.S. Careless et Pierre Tousignant, écrivirent les pages sélectionnées entre 1965 et 1971. On trouvera une approche semblable à la nôtre dans l'ouvrage publié en 1999 sous la direction de John Meisel et Guy Rocher, *As I Recall/Si je me souviens bien*, dans lequel trente-quatre événements de notre histoire sont présentés et discutés tour à tour par des représentants de nos traditions historiographiques francophone et anglophone³.

Outre les synthèses sur l'histoire du Canada et du Québec que nous mentionnons à la fin de cette introduction, plusieurs ouvrages de référence sont de très bons compagnons de route pour la lecture de la présente

-
2. On trouvera les principales informations sur les célébrations et le programme « Canada 150 : en route vers 2017 », à l'adresse Internet suivante (page consultée le 29 avril 2014) : <http://canada150.gc.ca/fra/1344275520795/1344275731901>.
 3. John Meisel et Guy Rocher (dir.), *As I Recall/Si je me souviens bien*, Montréal, Institut de recherche sur les politiques publiques, 1999.

anthologie. Il faut mentionner d'abord l'étude technique, mais très claire, des juristes Jacques-Yvan Morin et José Woehrling, lesquels analysent en profondeur l'évolution constitutionnelle sous le Régime britannique dans leur livre sur les constitutions du Canada et du Québec du Régime français à nos jours⁴. Dans le récit de Morin et Woehrling, tout commence avec la capitulation de Montréal du 8 septembre 1760. Pour souligner le caractère tragique de l'événement, ils citent l'historien Thomas Chapais, que les lecteurs retrouveront dans cette anthologie, selon qui cette capitulation fit passer les sujets canadiens « sous le joug de l'ennemi séculaire » si différent du point de vue de « la langue, la religion, les mœurs, les coutumes et les lois⁵ ». Élargissant le propos de Morin et Woehrling, l'historien Yvan Lamonde replace l'évolution constitutionnelle dans un cadre plus global dans son ouvrage consacré à l'histoire sociale des idées au Québec entre 1760 et 1896⁶. Avec le recteur Claude Corbo, Yvan Lamonde a aussi préparé une importante anthologie sur la pensée politique au Québec, dans laquelle se trouvent notamment des textes célèbres des Étienne Parent, Louis-Hippolyte La Fontaine, Louis-Joseph Papineau et lord Durham⁷. Dans un livre préparé par Jean Hamelin, grand historien de l'Université Laval, André Garon signe avec Jacques Mathieu pour le premier une série de quatre chapitres très pertinents qui correspondent à la période qui nous intéresse dans cette anthologie. Les titres des chapitres parlent d'eux-mêmes : le changement de métropole (1754-1763), la britannisation (1763-1791), le Bas-Canada (1792-1838) et la mise en tutelle (1836-1867)⁸.

-
4. Jacques-Yvan Morin et José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec du Régime français jusqu'à nos jours*, tome premier, études, Montréal, Les éditions Thémis, 1994. On trouvera les textes des quatre constitutions analysées dans cette anthologie aux adresses Internet suivantes : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Rbritannique_proclamation1763.htm ; http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cndconst_ActedeQuebec_1774.htm ; <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cndconst1791.htm> ; <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cndconst1840.htm>.

En faisant des excursions semblables, les lecteurs trouveront facilement des cartes géographiques présentant l'évolution des frontières du Canada et du Québec sous le Régime britannique.

5. Morin et Woehrling, p. 42.
 6. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec : 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000.
 7. Yvan Lamonde et Claude Corbo, *Le rouge et le bleu : une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999.
 8. Jean Hamelin (dir.), *Histoire du Québec*, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1977.

L'histoire constitutionnelle est un chapitre de la grande histoire. Au Canada, celle-ci depuis plus d'un siècle se vit principalement dans deux communautés savantes et intellectuelles, l'une francophone et l'autre anglophone, qui ont chacune leurs traditions, leurs approches, leurs sensibilités et leurs conflits. Serge Gagnon a beaucoup travaillé sur les historiens francophones du Québec. En le relisant pour préparer cette introduction, nous avons eu encore plus de remords de n'avoir pas inclus des extraits des historiens J.-B.-A. Ferland, Benjamin Sulte, Edmond Lareau et Arthur Maheux (ce dernier étant adversaire de Lionel Groulx et plus sympathique que le chanoine et ses successeurs face aux promesses de l'alliance réformiste La Fontaine-Baldwin)⁹. Pour comprendre l'originalité du travail de Michel Brunet et de Maurice Séguin, que l'on retrouvera dans la deuxième partie de cette anthologie, il faut bien sûr lire l'ouvrage que Jean Lamarre consacre à l'école historiographique de Montréal à laquelle leurs noms sont associés avec celui de Guy Frégault¹⁰. L'historien Ronald Rudin a lui aussi beaucoup enrichi notre compréhension des principaux débats et des conflits méthodologiques dans l'historiographie québécoise de la deuxième moitié du xx^e siècle¹¹. Finalement, un grand nombre des historiens francophones dont nous retrouverons des extraits dans notre anthologie se sont eux-mêmes exprimés sur leurs perspectives méthodologiques. Leurs écrits, enrichis de réflexions profondes sur l'épistémologie et la pratique de l'histoire au Québec, ont été rassemblés par Éric Bédard et Julien Goyette¹².

François-Xavier Garneau, Thomas Chapais, Lionel Groulx, Michel Brunet, Séraphin Marion, Pierre Tousignant, Denis Vaugeois et Maurice Séguin ; à l'exception de Séraphin Marion, acteur important de la francophonie ontarienne et pionnier de la critique littéraire à l'Université d'Ottawa, et de Pierre Tousignant, un historien important, mais moins connu que les autres, ayant fait des travaux techniques et très solides

-
9. Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978. Voir aussi, du même auteur, *Le passé composé : de Ouellet à Rudin*, Montréal, VLB, 1999.
 10. Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet*, Sillery, Septentrion, 1993. Successeurs de Groulx dans la pensée nationaliste, Brunet et Séguin doivent une partie de leur inspiration dans leurs études économiques aux travaux des historiens Donald Creighton et Harold Innis, lesquels avaient suscité un virage de l'histoire constitutionnelle vers les approches économique-sociales dans l'historiographie anglophone.
 11. Ronald Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, Sillery, Septentrion, 1998.
 12. Éric Bédard et Julien Goyette (dir.), *Parole d'historiens : anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006.

notamment sur la constitution de 1791, nos choix d'historiens francophones sont assez classiques : Garneau est le premier grand historien national, Chapais et Groulx sont à associer avec la professionnalisation de l'enseignement de l'histoire à l'Université Laval et à l'Université de Montréal à partir de 1915, tandis que Brunet et Séguin, comme leur cadet Vaugeois, furent des chefs de file du renouveau historiographique néonationaliste des années 1950 et 1960. Parmi nos principales omissions, il faut sans doute mentionner Marcel Trudel, le plus grand de nos experts sur la Nouvelle-France¹³. Nous aurions pu aussi donner la parole à l'abbé Arthur Maheux, un interlocuteur de Groulx et des historiens anglophones des années 1940, qui fondait davantage d'espoir sur la bonne entente entre Canadiens français et Canadiens anglais que le chanoine montréalais et ses disciples¹⁴. Enfin, puisque nous faisons une bonne place dans cette anthologie aux interprétations constitutionnelles des Brunet et Séguin, il n'est que justice de mentionner les travaux de Fernand Ouellet, leur grand adversaire qui, partant d'une lecture différente des grands paramètres de l'histoire économique, en tire logiquement des conséquences opposées pour l'avenir des Canadiens français sous le Régime britannique et au sein de la fédération canadienne¹⁵.

John Bourinot, W.P.M. Kennedy, Adam Shortt, Arthur Doughty, Duncan McArthur, Alfred Leroy Burt, Hilda Neatby, Mason Wade, Arthur Lower, J.M.S. Careless ; à l'exception de Mason Wade, cet historien américain qui a consacré une grande partie de sa carrière à la réflexion sur les Canadiens français, et d'Arthur Lower, souvent cité par Groulx et les historiens néonationalistes notamment parce qu'il a essayé de comprendre psychologiquement ce que cela pouvait signifier que d'être conquis, maints lecteurs découvriront pour la première fois dans cette anthologie les historiens anglophones dont nous publions les travaux. Dans une thèse de doctorat publiée en France il y a plus de dix ans, l'historienne Laurence Cros a bien déblayé le terrain en repérant puis en analysant les représentations du Canada présentes dans les travaux des historiens anglophones canadiens. Le cœur de sa thèse porte sur la production historiographique entre 1867 et 1970, période correspondant

13. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France: le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France*, volume 10, Montréal, Fides, 1999.

14. Arthur Maheux, *Ton histoire est une épopée*, Québec, Charrier & Dugal, 1941.

15. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850: structures et conjoncture*, Montréal, Fides, 1966; voir aussi, du même auteur, «Les fondements historiques de l'option séparatiste dans le Québec», *Canadian Historical Review*, vol. XLIII, n° 3, septembre 1962, p. 185-203.

grosso modo aux textes choisis dans notre anthologie. Cros situe bien John Bourinot parmi les historiens canadiens et impérialistes de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, dans un pays où l'enseignement de l'histoire se professionnalisa plus tôt en anglais qu'en français avec l'arrivée en 1894 de George Wrong à l'Université de Toronto et d'Adam Shortt à l'Université Queen's¹⁶. Dans le livre de Cros, comme dans l'ouvrage synthèse de Carl Berger, on découvre que les conflits d'orientations et de méthodes ne manquaient pas entre ceux qui, comme Bourinot et J.C. Hopkins, continuaient à privilégier l'enracinement impérial, les doctrinaires continentalistes et anti-Canadiens français comme Goldwin Smith, les partisans de l'autonomie totale du Canada comme J.S. Ewart, et enfin les impérialistes fortement sympathiques à l'autonomie canadienne, et, dans une moindre mesure, aux Canadiens français, comme George Wrong qui écrivit beaucoup sur la Nouvelle-France et qui séjournait fréquemment l'été à La Malbaie (Murray Bay)¹⁷. L'historien de l'Université de Toronto Carl Berger, et son collègue de l'Université de l'Alberta, Doug Owsram, doivent être lus de manière complémentaire pour comprendre l'évolution de l'historiographie anglophone aussi bien en elle-même que dans le champ plus large de la communauté intellectuelle canadienne-anglaise entre 1900 et 1950¹⁸.

Dans la foulée de la Première Guerre mondiale, les historiens furent happés comme beaucoup de gens dans les milieux anglophones par une vague de patriotisme propice à des travaux sur la consolidation dans tous les domaines, y compris la politique étrangère, de l'autonomie politique du Canada. Une des manières de creuser cette question consistait à examiner soigneusement l'autonomisation institutionnelle graduelle du Canada depuis le début du Régime britannique jusqu'à l'avènement du gouvernement responsable en 1848. C'est dans cette perspective qu'il faut lire, dans la première partie de notre anthologie, les extraits tirés des travaux de W.P.M. Kennedy et de Duncan McArthur. Kennedy, en particulier, voyait avec suspicion, dans une perspective actonienne semblable à celle qui fut ultérieurement développée par Pierre Elliott

16. Laurence Cros, *La représentation du Canada dans les écrits des historiens anglophones canadiens*, Paris, Collection des thèses du Centre d'études canadiennes de Paris III-Sorbonne nouvelle, 2000.

17. Cros, p. 35-80.

18. Carl Berger, *The Writing of Canadian History: Aspects of English-Canadian Historical Writing, 1900-1970*, Toronto, Oxford University Press, 1976; voir aussi Doug Owsram, *The Government Generation: Canadian Intellectuals and the State, 1900-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 1986.

Trudeau, la nécessité d'une adéquation entre la nation et l'État, argument qu'il formula à maintes reprises dans sa critique des conceptions absolutistes de la souveraineté. Sa méfiance envers le nationalisme transpire dans ses réflexions sur les revendications bas-canadiennes au début du XIX^e siècle¹⁹.

Nous éprouvons autant de remords pour nos choix d'historiens anglophones que pour nos sélections de leurs collègues francophones. Outre les auteurs déjà mentionnés, que nous avons ignorés, nous aurions bien sûr pu inclure des extraits de l'ouvrage classique de Chester B. Martin sur la marche du Canada vers l'autonomie gouvernementale et des passages des travaux de Donald Creighton consacrés au rôle économique moteur des marchands anglo-écossais en lien avec l'évolution institutionnelle du Régime britannique²⁰. Dans la deuxième partie de l'anthologie, il y a une certaine suite logique dans la présence des textes d'Alfred Leroy Burt sur les premières années du Régime britannique et des textes de celle qui fut son étudiante, Hilda Neatby, sur l'Acte de Québec. En consacrant, des années 30 aux années 70 du XX^e siècle, une grande part de leur carrière à l'histoire du Québec, ils ont inauguré une tradition poursuivie en histoire et en science politique par des gens comme Michael Oliver, Michael Behiels, William Coleman et Kenneth McRoberts. Toujours dans la suite de l'anthologie, vu l'importance de la fresque sur les Canadiens français écrite par l'historien américain Mason Wade, nous n'avons pas limité notre choix d'extraits de son livre à la seule constitution de 1791. Les deux derniers historiens inclus dans notre anthologie sont Arthur Lower et J.M.S. Careless. Entre eux et leurs prédécesseurs de l'ère impérialiste, le monde, le Canada et l'histoire comme discipline se sont beaucoup transformés. Les États-Unis se sont substitués à la Grande-Bretagne comme principal autrui significatif, et parfois comme principale menace, pour l'identité nationale canadienne. Sous le leadership de Donald Creighton et d'Harold Innis, l'histoire économique s'est nettement imposée face à l'histoire politico-constitutionnelle²¹.

19. Berger, p. 40.

20. Chester B. Martin, *Empire and Commonwealth: Studies in Governance and Self-Government in Canada*, Oxford, Clarendon Press, 1929; voir aussi Donald Creighton, *The Empire of the St-Lawrence*, Toronto, Macmillan Company of Canada, 1956, et du même auteur, *Dominion of the North*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1944.

21. Voir J.M.S. Careless, « Frontierism, Metropolitanism and Canadian History », dans Carl Berger (ed.), *Approaches to Canadian History*, Toronto, University of Toronto Press, 1967, p. 63-83.

Arthur Lower mérite une place à part dans notre introduction. Dans un pays où, ces dernières années, l'indifférence et la méfiance semblent s'être installées à demeure dans les rapports entre francophones et anglophones, ses travaux gagneraient à être davantage connus, bien au-delà de notre anthologie. Il considérait les rapports entre les civilisations française et britannique, telles qu'elles sont incarnées ici, comme l'antithèse fondamentale de la vie historico-politique canadienne. Certes, son nationalisme canadien était très affirmé, mais il était accompagné d'une ouverture à l'autre dans sa différence. L'extrait qui suit donne une idée de l'esprit et du style de Lower :

Canada with its divisions of race presents no common denominator in those profundities which normally unite – in race, religion, history and culture. If a common focus is to be found, it must come out of the common homeland itself. If the Canadian people are to find their soul, they must seek for it, not in the English language or the French, but in the little ports of the Atlantic provinces, in the flaming autumn maples of the St. Lawrence valley, in the portages and lakes of the Canadian Shield, in the sunsets and relentless colds of the prairies, in the foothill, mountain and sea of the west, and in the unconquerable vastnesses of the north. From the land Canada, must come the soul of Canada²².

Dans la première partie de l'ouvrage, nous reprenons des panoramas globaux sur les différentes constitutions du Régime britannique sous la plume de trois historiens et constitutionnalistes anglophones, et d'autant d'historiens francophones. Nous commençons avec des extraits du livre de John Bourinot, *Canada under British Rule*, paru en 1900. Le point de vue de Bourinot est celui d'un penseur originaire des provinces maritimes, favorable au maintien du lien impérial et à l'élargissement de l'autonomie canadienne. À propos de la période du régime militaire entre 1760 et 1763, il insiste sur la générosité et la justice de l'administration britannique. Dans la foulée du traité de Paris et de la Proclamation royale de 1763, les nouveaux sujets britanniques qui voulurent partir eurent

22. Arthur Lower, *Colony to Nation*, Don Mills, Longman, quatrième édition, 1964, p. 564. Pour des études critiques sur Lower, voir Cros, p. 273-300, et Berger, p. 112-136. Lower fut plus qu'un historien, il fut aussi un intellectuel public. Pour des études consacrées à cette figure de l'intellectuel public au Québec comme dans le reste du Canada, voir Nelson Wiseman, « Public Intellectual in Twentieth-Century Canada », dans Nelson Wiseman (ed.), *The Public Intellectual in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2013, p. 67-82; voir aussi, dans le même ouvrage, Alain-G. Gagnon, « Quebec Public Intellectuals in Times of Crisis », p. 98-108.

dix-huit mois pour le faire. De confession catholique, les Canadiens pouvaient dorénavant professer le culte romain autant que les lois anglaises le permettaient. Elles ne le permettaient pas, en fait. Bourinot, comme beaucoup d'autres après lui, explique les différences entre la volonté de Londres et la situation dans la colonie. Il passe ensuite à l'explication de l'avènement de l'Acte de Québec, marqué par les craintes impériales à l'égard de la situation dans les colonies américaines au sud. L'Acte de Québec mécontenta beaucoup les nouveaux arrivants d'origine britannique au Canada. Moins de vingt ans après l'Acte de Québec, après la guerre perdue avec les États-Unis et l'arrivée des loyalistes, Londres réarrangea ses possessions en Amérique septentrionale par l'Acte constitutionnel de 1791. Bourinot explique lucidement les points de vue sur la politique canadienne des hommes politiques et penseurs britanniques de l'époque, les Burke, Fox et Pitt. Son regard se porte ensuite sur l'évolution politico-institutionnelle dans la première moitié du XIX^e siècle. On remarquera en particulier sa critique sévère du gouverneur Craig et son bilan des années 1841-1864, faisant la part belle au gouverneur Elgin.

Le ton change déjà avec les extraits tirés du *Cours d'histoire du Canada*, professé par l'historien conservateur Thomas Chapais à l'Université Laval, dans les années suivant l'institutionnalisation de l'enseignement de cette matière aussi bien à Laval qu'à l'Université de Montréal avec Lionel Groulx. En principe, raconte Chapais, la situation des Canadiens était funeste après l'entrée en vigueur de la Proclamation royale en 1763 : les lois françaises étaient remises en question, l'accès aux fonctions judiciaires et administratives était bloqué, le libre exercice de la religion catholique était plus qu'incertain. Sympathique aux actions des gouverneurs Murray et Carleton, Chapais ne cache pas son admiration pour le Parlement britannique et pour ses esprits éclairés, comme lord North, qui octroyèrent des concessions substantielles aux Canadiens par l'entremise de l'Acte de Québec en 1774, notamment sur les plans du libre exercice de la religion et des lois civiles françaises. Chapais explique bien l'équilibre institutionnel de l'Acte de Québec, lequel revenait pourtant en arrière en ce qui a trait à l'éventualité de l'octroi d'une assemblée législative élue. Le contenu de cette loi, aussi bien son volet institutionnel que l'élargissement géographique du domaine de la colonie, eut des conséquences stratégiques immenses dans les relations avec les colonies au sud. À son tour, Chapais rend compte de la transition entre l'Acte de Québec de 1774 et l'Acte constitutionnel de 1791, consacrant des paragraphes passionnants sur la manière dont l'homme d'État britannique

Grenville percevait ceux qu'il faudrait dorénavant appeler les Bas-Canadiens.

Le ton change de nouveau avec les extraits empruntés à l'*Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* de François-Xavier Garneau. Ouvrage indispensable, selon la terminologie de Fernand Dumont, pour la consolidation d'une référence nationale à partir de cette expérience canadienne qui cheminera vers une reconfiguration québécoise un siècle plus tard, le livre de Garneau fut réédité à plusieurs reprises au fur et à mesure du renforcement du poids idéologique de l'Église catholique et sur Garneau et sur la société. Les extraits regroupés ici sont tirés de la première édition de différents tomes publiés entre 1845 et 1852. Garneau s'y explique sur les tâches de l'historien, quelques années après le rapport Durham et l'Acte d'Union de 1840, face au caractère tragique de l'histoire canadienne. Il est particulièrement lucide et convaincant sur les difficultés, tant matérielles que psychologiques, des premières années du Régime britannique. Nous reproduisons ici un de ces extraits qui contribuèrent à faire de Garneau le premier historien national des Canadiens d'origine française :

Arrêtons-nous ici pour jeter nos regards en arrière. Nous sommes parvenus à la fin du XVIII^e siècle et à l'introduction du régime représentatif dans le pays. De grands événements ont passé sous nos yeux depuis 1755. Tous les malheurs qui peuvent frapper un peuple se sont réunis pour accabler les Canadiens. La guerre, la famine, les dévastations sans exemple, la conquête, le despotisme civil et militaire, la privation des droits politiques, l'abolition des institutions et des lois anciennes, tout cela est arrivé simultanément ou successivement dans notre patrie dans l'espace d'un demi-siècle. L'on devrait croire que le peuple canadien si jeune, si faible, comptant à peine 66 mille âmes en 1764, et par conséquent si fragile encore, se serait brisé, aurait disparu au milieu de ces longues et terribles tempêtes soulevées par les plus puissantes nations de l'Europe et de l'Amérique, et que, comme le vaisseau qui s'engloutit dans les flots de l'océan, il n'aurait laissé aucune trace après lui. Il n'en fut rien pourtant.

On ne peut s'empêcher de constater, en lisant les écrits de Lionel Groulx, la présence d'un esprit analytique vraiment profond, et une affection tout aussi ressentie que chez Garneau et Chapais envers le peuple canadien-français. Celui-ci a survécu à l'épreuve suprême de la Conquête, démontrant au travers de son histoire son « impatience de tout joug » et sa « passion de la liberté ». Groulx divise le Régime britannique en quatre périodes : le régime provisoire (1760-1764), la colonie de la Couronne

(1764-1791), le régime parlementaire (1791-1848) et enfin le chemin menant de l'autonomie à l'indépendance du Canada (1848-1931). Les lecteurs apprécieront en particulier ses analyses sur les causes et le caractère extraordinaire de l'Acte de Québec, de même que celles sur les antagonismes irréconciliables au cœur du dispositif institutionnel de la constitution de 1791, antagonismes débouchant sur les insurrections et les tragédies de 1837-1838.

La première partie de cette anthologie se termine avec des extraits tirés de deux ouvrages importants de l'historiographie anglophone des premières décennies du xx^e siècle : *La constitution du Canada, une introduction à son évolution et à ses lois*, publié en 1922 par W.P.M. Kennedy, de même que le travail encyclopédique d'Adam Shortt et Arthur Doughty (un joueur-clé dans la création des archives publiques du Canada), *Le Canada et ses provinces*, ouvrage publié en une vingtaine de volumes entre 1913 et 1917, dont nous publions des extraits écrits par l'historien de l'Université Queen's Duncan McArthur.

Au fur et à mesure où l'on avance dans le xx^e siècle, on devine à travers la prose des intellectuels anglophones que la double loyauté britannique et canadienne, encore très présente chez Bourinot, glisse lentement mais sûrement vers une loyauté première envers le Canada, dont on raconte le cheminement vers une autonomie complète. Comme chez les historiens francophones, on se trouve en présence d'une recherche de rigueur et de vérité. Kennedy est particulièrement lucide en ce qui a trait au conflit des civilisations opposant la France et la Grande-Bretagne au temps de la guerre de Sept Ans. Sur les premières années du Régime britannique, on remarquera notamment ses critiques de la Proclamation royale de 1763 et son appréciation du courage et de la bienveillance de Murray. Son interprétation du régime juridique de l'Acte de Québec, dont il analyse l'équilibre entre la partie publique et les instructions secrètes, est très précise. Nous y reviendrons dans les paragraphes consacrés à la deuxième partie de cette anthologie. Kennedy innove en insistant plus longuement sur les points de vue des sujets d'origine britannique, sur les réactions des colonies américaines face à l'Acte de Québec, en critiquant obliquement le conservatisme social lié au renforcement des lois civiles françaises et du régime seigneurial. À propos des luttes liées au dispositif institutionnel de la constitution de 1791, Kennedy y voit, comme le gouverneur Craig d'abord et ensuite Durham, un conflit de races plutôt qu'un conflit de principes. Quant aux pages reprises du travail de Duncan McArthur, elles font ressortir le rôle prépondérant de la Couronne au cours des premières années du Régime britannique. Comme

Kennedy, il rappelle que les libertés accordées à l'Église catholique ici, avant comme après l'Acte de Québec, étaient remarquables compte tenu de la situation dans la mère patrie. Comme Groulx, il considère que la nature et les rôles du Conseil législatif dans la constitution de 1791 sont anormaux et problématiques. Il reconnaît aussi la responsabilité des deux gouvernements, au Bas-Canada comme au Haut-Canada, dans la crise de 1837.

Dans la deuxième partie de l'anthologie, nous faisons entendre en parallèle les voix d'un historien francophone et d'un historien anglophone sur chacune des quatre premières constitutions. Nous faisons une exception pour le régime de l'Acte d'Union et ses suites, en présentant des extraits d'Arthur Lower et de J.M.S. Careless du côté anglophone, de Maurice Séguin et de Denis Vaugeois du côté francophone. Cette partie commence avec les analyses d'Alfred Leroy Burt sur la vieille province de Québec, celle des balbutiements du Régime britannique. Comme Burt le rappelle, l'acquisition du Canada représentait un problème complexe pour l'Empire britannique, au beau milieu d'une guerre de Cent Ans moderne avec l'ennemi héréditaire français s'étendant de 1690 à 1815. Burt explique bien la situation des Canadiens et les calculs et les positions stratégiques des principaux personnages impliqués dans la politique coloniale à Londres, le roi George III, l'oligarchie whig et Pitt l'Ancien.

Le résultat de tout cela fut la Proclamation royale avec ses promesses et ses ambiguïtés, les directives remises à Murray et le sens du jugement de ce dernier dans l'exécution des ordres reçus en fonction de sa compréhension du contexte économique, social et politique. Malgré toutes les oscillations et les ambiguïtés du régime de la Proclamation royale, caractérisé par ces deux personnages exceptionnels que furent Murray et Carleton, l'intention impériale fondamentale prit la forme d'un programme systématique visant à transformer une ancienne colonie française en une authentique colonie britannique. Michel Brunet, de son côté, rappelle que la guerre qui se termina avec la capitulation de 1760 mettait fin à une lutte impitoyable qui durait depuis déjà soixante-dix ans. La colonie était en ruines, et les Canadiens attendaient la suite des choses dans la lassitude. Brunet considère que, globalement, l'attitude des nouveaux dirigeants britanniques envers les Canadiens fut assez sage, un jugement qui vise autant la bienveillance de Murray que le despotisme paternel de Carleton. Brunet explique bien les incohérences du régime de la Proclamation royale, notamment les désordres dans l'administration de la justice. On trouvera aussi sous sa plume des extraits expliquant

l'évolution vers le régime de l'Acte de Québec et des considérations entourant l'invasion américaine de 1775.

Séraphin Marion n'est pas le premier à le dire dans cette anthologie, l'Acte de Québec de 1774 représentait une gigantesque volte-face de l'Empire britannique : réaménagement substantiel des frontières de la colonie, rétablissement des lois civiles françaises et régularisation du statut de l'Église catholique, suspension de la promesse d'établir une assemblée législative élue quand les circonstances le permettraient. Faut-il y voir une concession magnanime, faite de clémence et d'humanitarisme, ou un revirement intéressé sur fond de l'orage menaçant dans les colonies américaines au sud ? Séraphin Marion penche pour la seconde interprétation et il n'est pas le seul. Hilda Neatby, étudiante d'Alfred Leroy Burt et comme lui originaire de l'Ouest canadien, a consacré une grande partie de sa vie intellectuelle à l'étude de l'Acte de Québec. Graduellement, entre 1767 et 1773, Londres et l'administration coloniale se convainquirent de la nécessité d'adopter des dispositions législatives plus rationnelles et plus efficaces dans la colonie. Nouveaux et anciens sujets, marchands, seigneurs et clercs, administrateurs centraux et coloniaux, nombreux furent ceux qui envoyèrent des pétitions à Londres pour exprimer leurs vues et faire leurs recommandations. D'après Hilda Neatby, il est clair que le projet de loi soumis au Parlement britannique correspondait pour l'essentiel à la volonté et aux désirs des Canadiens tels qu'ils étaient interprétés par Carleton. Certes, selon elle, tout cela ne pouvait qu'être intolérable pour les colonies américaines et la guerre de l'Indépendance en est donc une conséquence logique. Toutefois, quand elle examine les instructions et les directives secrètes qui accompagnaient le texte de l'Acte de Québec, à propos des lois civiles, mais aussi en ce qui a trait aux enjeux religieux, Neatby conclut que le dispositif légal n'était pas aussi libéral qu'il le paraissait à première vue. Comme le propos de Neatby est toujours nuancé, nous croyons que le passage suivant rend adéquatement son esprit :

En bref, si l'Acte et toutes les instructions sont lus en parallèle et qu'on considère que ces deux éléments traduisent, autant l'un que l'autre, la politique du gouvernement, celle-ci ne peut être perçue que comme une politique d'anglicisation, certes subtile, mais immuable et ferme... C'était, toutefois, l'Acte qui avait force exécutoire et non les instructions. Il serait irréaliste de ne pas reconnaître que les ministres responsables savaient que l'essentiel de la politique devait être énoncé dans l'Acte et que les instructions étaient secondaires. En 1774, il est évident que le gouvernement, ayant tergiversé trop longtemps, n'avait, à présent, qu'un

seul objectif. Compte tenu de la crise en Amérique, une solution définitive devait être trouvée immédiatement pour le Québec et le Pays-d'en-Haut. Cela étant, il était souhaitable que le plan soit simple et précis. Il était également important qu'il convienne à Carleton, sur qui on comptait pour obtenir, au Québec, les résultats escomptés qu'il avait promis.

L'ouvrage de Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, publié en langue anglaise en 1955, est le livre le plus important et le plus ambitieux écrit sur ce sujet par un historien américain depuis les travaux pionniers de Francis Parkman. Désireux de faire une œuvre objective en intégrant les travaux des deux traditions historiographiques anglophone et francophone vivant en souveraine solitude au Canada, Mason Wade intègre les démarches de l'histoire, de la science politique et de la psychologie dans la compréhension de son objet. S'il reste constamment impressionné par la farouche volonté de vivre des Canadiens français exprimée au travers des nombreuses vicissitudes de leur histoire, il n'en pense pas moins que leur situation minoritaire en Amérique a entraîné des conséquences psychologiques négatives. Wade estime que l'Acte de Québec fut la Grande Charte des Canadiens français. Dans cette anthologie, on trouvera surtout des extraits qui expliquent la suite des choses après 1774-1775, quand, pour reprendre la formule de Wade, le taureau américain eut piqué une sainte colère contre le chiffon rouge de l'Acte de Québec. L'Acte constitutionnel de 1791, œuvre de Pitt le jeune et de Grenville, est la conséquence de la guerre de l'Indépendance des États-Unis et de l'arrivée massive des loyalistes.

Mason Wade est utile ici moins pour sa discussion du dispositif institutionnel de la constitution de 1791 que pour sa compréhension de la nature ethnique des tensions au Bas-Canada, dans un contexte international marqué par la terreur jacobine en France et une nouvelle guerre entre ce pays et la Grande-Bretagne. De notre premier grand débat linguistique à l'Assemblée législative en 1792 jusqu'à la naissance de la nation canadienne-française en 1849, il parcourt les conflits dans la colonie en amont comme en aval des rébellions de 1837-1838. Le problème des tensions entre gouverneur, exécutif, conseil législatif et assemblée élue, se trouve dans la plupart des interprétations de l'Acte constitutionnel de 1791 et des événements menant aux rébellions de 1837-1838. Dans cette perspective, l'analyse de l'historien de l'Université de Montréal, Pierre Tousignant, dont nous reprenons des extraits ici, était très originale quand elle fut publiée en 1971. Au lieu de se consacrer exclusivement à la mécanique institutionnelle coloniale, Tousignant

explique en quelque sorte, à la manière de Montesquieu, l'esprit de la loi par une analyse subtile et rigoureuse des forces politiques et sociales présentes en Grande-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle. Dans le pays du jeune Pitt, de Grenville, Burke et Charles James Fox, les intérêts fusionnés des propriétaires terriens et de la bourgeoisie commerciale étaient prépondérants dans le système. S'il fallait diviser la colonie notamment pour tenir compte de l'arrivée des loyalistes, ce dont Grenville ne doutait pas, il fallait aussi limiter les pouvoirs de ces assemblées législatives dont on ne pouvait plus se passer au Bas-Canada comme au Haut-Canada. Tousignant estime que la nouvelle constitution doit être dissociée de quelque dessein d'assimilation que ce soit. En pleine tourmente révolutionnaire en France, les dirigeants britanniques ne manquaient pas de confiance envers leur régime, et ils croyaient de façon optimiste que les Canadiens finiraient par aimer leur nouvelle loi fondamentale.

Comme nous le savons tous, ils se trompaient. Notre objectif premier, dans cette anthologie, est de donner la parole à des historiens qui ont écrit, entre 1845 et 1971, sur les constitutions canadiennes antérieures à 1867. À ceux qui voudraient d'abord et avant tout comprendre les diverses crises coloniales du début du XIX^e siècle menant aux rébellions de 1837-1838, désireux aussi de saisir les causes immédiates des rébellions et celles de leur échec, nous recommandons les analyses d'Yvan Lamonde²³, historien de l'Université McGill. L'historien nationaliste canadien Arthur Lower témoigne dans notre anthologie du manque d'imagination des autorités britanniques pendant les années précédant les rébellions. Il consacre de belles pages au personnage complexe que fut lord Durham, au contexte politico-social dans lequel il a rédigé son rapport, à sa compréhension du libéralisme et du mercantilisme. Le propos de Lower s'appesantit moins sur le texte même de l'Acte d'Union, incontestablement dur envers les Canadiens français et inéquitable envers le Bas-Canada, que sur le réformisme libéral et modéré des Baldwin, La Fontaine et Elgin qui mena à l'adoption du gouvernement responsable en 1848. C'est grâce à eux, d'après Lower, que le Canada évita le sort plus tragique de l'Irlande. Pour les historiens néonationalistes de ce Canada français en train de recomposer à l'accélééré son identité dans le cadre de la société québécoise, comme Denis Vaugeois, une question brutale mérite d'être posée: l'Union des deux Canadas est-elle une nouvelle Conquête? Dans la perspective de Vaugeois, les faits parlent

23. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec: 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 273-279.

d'eux-mêmes : le Canada ne put s'émanciper politiquement qu'après l'obtention claire d'une majorité anglo-saxonne et, pourrait-on suggérer, de l'avènement d'un *Staatsvolk canadian*. L'Acte d'Union place les Canadiens français en position minoritaire et les condamne à une existence politique faite de subordination. Dans les domaines les plus importants de la vie politique, selon la formule de Vaugeois, la collectivité canadienne-française sera dépourvue d'une capacité distincte et autonome d'action sur elle-même.

Toujours autour de l'Acte d'Union, nous complétons cette anthologie avec des textes de J.M.S. Careless et de Maurice Séguin. Careless, écrivant pendant les années 1960, ne nie pas que le régime de l'Acte d'Union fût conçu pour dominer les Canadiens français. Son analyse remonte au rapport de lord Durham et considère en détail les divers volets de la réforme constitutionnelle entreprise par ce dernier. Toutefois, quelles qu'aient été les volontés de Durham et les intentions des constituants, la situation changea dramatiquement dans la colonie grâce à l'action des réformistes aussi bien au Canada-Ouest qu'au Canada-Est. Ce sera l'axe Baldwin-La Fontaine qui changera tout. Décrit comme ayant été brillant et modéré par Careless, La Fontaine put compter sur l'appui d'Augustin-Norbert Morin, personnage moins connu, et sur celui d'Étienne Parent. Quant à Baldwin, il put compter sur l'appui de Francis Hincks qui entretint une correspondance suivie avec La Fontaine. L'alliance des réformistes scella dans les esprits une certaine approche dualiste du Canada. Père intellectuel de l'École de Montréal, développant des thèses à la fois nationalistes et pessimistes sur l'évolution du Régime britannique depuis la Conquête de 1760, Maurice Séguin voit dans l'Acte d'Union une deuxième capitulation des Canadiens français. Après avoir évoqué l'épisode où Étienne Parent, un temps emprisonné, décrit l'inéluctable assimilation des Canadiens français au temps des rébellions de 1837-1838, Séguin rappelle comment Parent puis La Fontaine se rallièrent au régime de l'Acte d'Union, acceptant la minorisation définitive des Canadiens français. Séguin annonce ses couleurs, l'union fédérale de 1867, désirée par Parent, ne changerait rien à cela.

Nous l'avons dit au début de cette introduction, le choix des textes dans une anthologie comme celle-ci est un art imparfait. Des regards importants, utiles, ont pu être négligés ou carrément omis. Sur toutes ces constitutions, les historiographies anglophone et francophone ont

continué depuis 1971 d'avancer énormément²⁴. Nous espérons que la communauté savante et que le public en général se sentiront suffisamment interpellés ces années-ci, alors que nous cheminons vers le cent cinquantième anniversaire de la constitution de 1867, pour produire des travaux critiques sur cette période cruciale de notre histoire et pour continuer de s'y intéresser. Certes, la constitution d'un pays ne doit pas être une obsession de tous les jours, mais elle n'a pas à devenir un tabou. Et, dans un pays complexe comme le nôtre, on se forme une opinion éclairée sur ces questions en examinant, aussi bien en français qu'en anglais, la production historiographique dans toute sa diversité, celle d'aujourd'hui comme celle d'hier.

On trouvera à la fin de cet ouvrage les notices biographiques des historiens, ainsi que les sources des textes choisis. Illustration, disions-nous, d'un art imparfait, cette anthologie est aussi, dans le sens fort du mot, très incomplète. Pour en faciliter la lecture, nous avons systématiquement enlevé les notes de référence qui enrichissaient en les complexifiant les textes des historiens. Nos lecteurs pourront approfondir leur réflexion en retournant aux sources primaires. Notre premier objectif était, et demeure, de susciter un intérêt pour ces questions chez un vaste public.

24. En anglais, voir Margaret Conrad et Alvin Finkel, *History of the Canadian Peoples: Beginnings to 1867*, Toronto, Pearson Education Canada, cinquième édition, 2008; voir aussi R. Douglas Francis, Richard Jones, Donald B. Smith et Robert Wardhaugh, *Origins: Canadian History to Confederation*, Toronto, Nelson College Indigenous, douzième édition, 2012. En français, voir notamment Craig Brown, *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1990; Paul-André Linteau, *Histoire du Canada*, Paris, Les Presses universitaires de France, 2011; Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, deux volumes, Montréal, Boréal, 1989; Jean-Pierre Charland, *Une histoire du Canada contemporain: de 1850 à nos jours*, Québec, Septentrion, 2007; Éric Bédard, *Les réformistes: une génération canadienne-française au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 2009; Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet, *Droit constitutionnel*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, sixième édition, 2014.

Première partie

Regards d'ensemble sur les constitutions

Le Canada sous le Régime britannique¹

1760-1900

SIR JOHN GEORGE BOURINOT
K.C.M.G., LL.D., LITT.D.

LES DÉBUTS DU RÉGIME BRITANNIQUE, 1760-1774

Section 1 – *De la Conquête à l'Acte de Québec*

Pendant près de quatre ans après la capitulation de Vaudreuil à Montréal, le Canada a été sous un gouvernement militaire dont les quartiers généraux se trouvaient à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal – les capitales des anciens districts français du même nom. Le général Murray et les autres commandants ont veillé à faire preuve de justice et de bienveillance dans l'ensemble de leurs relations avec les nouveaux sujets de la Couronne qui ont été autorisés à vaquer à leurs occupations habituelles sans la moindre interférence de la part des conquérants. Les conditions des capitulations de Québec et de Montréal, qui permettaient de pratiquer librement la religion catholique, ont été honorablement respectées. La seule chose qui était alors exigée, et pendant de nombreuses années par la suite, était que les prêtres et les curés s'en tiennent exclusivement à leurs fonctions paroissiales et ne prennent pas part à la vie publique. Il avait également été stipulé à Montréal que les communautés de religieuses ne devaient pas être importunées dans leurs couvents et, bien que les mêmes privilèges n'aient pas été consentis par les dispositions

1. Sir John George Bourinot, *Canada under British Rule*. Cambridge: Cambridge University Press, 1900 (le texte reproduit ici a été traduit de l'anglais par Audrey Lord).

de la capitulation aux Jésuites, aux Récollets et aux Sulpiciens, il leur était loisible de disposer de leurs biens et de repartir pour la France. En fait, il n'y a pratiquement eu aucune interférence avec les congrégations religieuses au cours des premières années du régime britannique et, lorsqu'au fil du temps, les Jésuites ont complètement déserté le pays, leurs propriétés ont été légalement transmises au gouvernement à l'usage de la population alors que les Sulpiciens ont éventuellement été autorisés à poursuivre leur travail et à aménager une propriété qui est devenue d'une grande importance sur l'île de Montréal. Les marchands et les commerçants de fourrures français se sont vus accorder tous les privilèges commerciaux dont jouissaient les autres sujets du souverain britannique, non seulement dans la vallée du Saint-Laurent, mais dans les régions riches en fourrures de l'Ouest et du Nord-Ouest. Les dispositions de la capitulation n'ont octroyé aucune garantie ni promesse quant au maintien du droit civil en vertu duquel le Canada français avait été gouverné pendant plus d'un siècle, mais bien qu'il s'agissait de l'une des questions dont dépendait le sort éventuel du Canada, les dirigeants militaires britanniques ont pris tout le soin possible, pendant la durée du régime militaire, de respecter autant que possible les anciennes coutumes et lois en vertu desquelles le peuple avait été gouverné précédemment. Les auteurs français de cette époque reconnaissent la générosité et la justice de l'administration des affaires au cours de ce régime militaire.

Le Traité de Paris, signé le 10 février 1763, a officiellement cédé à l'Angleterre le Canada ainsi que l'Acadie, avec toutes leurs dépendances. Les Canadiens français se sont vus accorder la pleine liberté de « professer le Culte de leur Religion selon le Rite de l'Église Romaine, en tant que le permettent les Lois de la Grande Bretagne ». Les gens avaient l'autorisation de quitter le Canada avec tous leurs effets dans un délai de dix-huit mois à compter de la date de la ratification du traité. L'ensemble des données dont nous disposons tendent à démontrer que seuls quelques officiels et seigneurs se sont prévalus de cette permission de quitter le pays. À cette époque, il n'y avait pas un seul établissement français au-delà de Vaudreuil jusqu'à ce que le voyageur atteigne les rives de la rivière Détroit entre les lacs Érié et Huron. Une chaîne de forts et de postes reliait Montréal au bassin des Grands Lacs et le territoire baigné par la rivière Ohio, la rivière Illinois et d'autres affluents du fleuve Mississippi. Les forts sur la rivière Niagara à Détroit, à Michilimackinac, à Great Bay, sur les rivières Maumee et Wabash, à Presqu'île, à la jonction du ruisseau des Français (French Creek) et de la rivière Alleghany, au confluent de la rivière Ohio, et dans des localités de moindre importance à l'ouest et

au sud-ouest étaient tenus par de petites garnisons anglaises alors que les Français occupaient toujours le fort Vincennes, sur la rivière Wabash, et le fort Chartres, sur le fleuve Mississippi, à proximité des établissements français à Kaskaskia, à Cahokia et à l'actuel site de Saint-Louis.

Cette guerre indienne était toujours en cours lorsque le roi George III a émis sa proclamation concernant le gouvernement provisoire de ses nouvelles dépendances en Amérique du Nord. En fait, bien que la Proclamation ait été publiée en Angleterre le 7 octobre 1763, elle n'est parvenue au Canada et n'est entrée en vigueur que le 10 août 1764. Les quatre gouvernements du Québec, de la Grenade, de la Floride orientale et de la Floride occidentale ont été constitués dans les territoires cédés par la France et l'Espagne. La limite est de la province de Québec ne s'étendait pas au-delà de la rivière Saint-Jean, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, pratiquement vis-à-vis l'île d'Anticosti, alors que cette île à proprement dit et le territoire du Labrador, à l'est de la rivière Saint-Jean jusqu'au détroit d'Hudson, ont été placés sous la juridiction de Terre-Neuve. Les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean, aujourd'hui l'Île-du-Prince-Édouard, ont été placées sous l'autorité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui comprenait alors l'actuelle province du Nouveau-Brunswick. La limite nord de la province ne s'étendait pas au-delà du territoire connu sous le nom de Terre de Rupert en vertu de la charte octroyée à la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1670, alors que la frontière ouest avait été tracée obliquement du lac Nipissing jusqu'au lac Saint-François, sur le fleuve Saint-Laurent. La frontière sud suivait alors le 45^e parallèle à travers la partie supérieure du lac Champlain d'où elle passait le long des montagnes qui séparent les rivières qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui se jettent dans la mer, une frontière définie de manière insensée puisqu'elle donnait au Canada, jusqu'au Cap-des-Rosiers en Gaspésie, un territoire de quelques milles de largeur. Aucune disposition n'était prévue, dans la Proclamation, concernant le gouvernement du territoire à l'ouest des Appalaches qui était revendiqué par la Pennsylvanie, la Virginie et d'autres colonies en vertu des termes vagues de leurs chartes d'origine qui ne leur conféraient pratiquement pas de limites à l'ouest. Par conséquent, la Proclamation a suscité une forte désapprobation chez les colons anglais de la côte atlantique. Aucune disposition n'était prévue au sujet du grand territoire qui s'étendait au-delà de Nipissing, jusqu'au fleuve Mississippi, et qui comprenait le bassin des Grands Lacs. On tire aisément la conclusion que l'intention du gouvernement britannique était de refréner l'ambition des vieilles colonies anglaises à l'est des Appalaches et de répartir l'im-